

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1843 bis/BPE chargeant M. François Chapellet, conseiller aux Affaires administratives, adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti, de l'expédition des affaires urgentes et courantes pendant les absences du Commandant dudit Cercle pour les affaires de la compétence de l'Etat

n° 1843

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date de publication
15 décembre 1968

Date du numéro
10 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. François Chappellet, conseiller aux Affaires administratives de re classe, 2° échelon, adjoint au Commandant de Cercle, est, pendant les absences de M. Bergeron, commandant du Cercle de Djibouti, chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit Cercle.